



VILLE DE XERTIGNY

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Mai 2026
à 20h30 à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Séance Ordinaire, à l'Hôtel de Ville de XERTIGNY, le 6 Mai 2026 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Michaël THIEBAUT, Maire.

Etaient Présents :

BERNIER Vincent

DEPARIS Laura

DURAND Stéphane

ETIENNE DUREN Marie-Françoise

ETIENNE HONORE Cécilia

GEHIN Hugo

GEHIN Patricia

GRANDCLAUDON Robert

GUEDES Anthony

HAYOTTE Michel

JANSSEN-FERRY Fanchon

LAPOIRIE André

LAVE Michel

MANGEAT Delphine

MARCOT Véronique

MUNIER Claudine

PIERREL Maxime

PLANCHON Laure

SCASSO Jérémie

THIEBAUT Emmanuelle

THIEBAUT Michaël

Pouvoirs :

DELEPINE Anne à PIERREL Maxime

DUCHENE Denis à MARCOT Véronique

Secrétaire de Séance :

JANSSEN-FERRY Fanchon

SOMMAIRE

- Procès-Verbal de la Séance du 9 Avril 2026

- Autres :
 - Tirage au Sort pour les Jurys d'Assises 2027

- Domaines :
 - Conventions de Captage de Sources en Forêt Communale
 - Acquisitions de Parcelles
 - Ventes de Parcelles
 - Mise en Vente d'un Bien Sans Maître

- Finances :
 - Admission en Non-Valeurs de Créances
 - DM n°1

- Institution :
 - Commission Communale des Impôts Directs
 - Commission de Contrôle des Listes Electorales
 - Représentants au sein des Structures Communales et Intercommunales

- Intercommunalité :
 - SDEV – Transfert de la Compétence « Eclairage Public

- Questions et Informations Diverses

Autres :

Tirage au Sort pour le Jury d'Assises 2027

En application des dispositions des articles du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Préfet des Vosges a pris un arrêté fixant la répartition par commune, en fonction de la population, du nombre de jurés d'assises attribué au Département pour 2027, soit 2 jurés pour la Commune de Xertigny. Monsieur le Maire précise que cette désignation fera l'objet d'un premier tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste électorale. Pour Xertigny, le nombre de jurés à désigner est de 6, soit le triple du nombre de jurés fixés par arrêté préfectoral qui seront finalement retenus. Le tirage au sort se fera selon les modalités suivantes : un conseiller effectuera un tirage dans la boîte prévue à cet effet et donnera le n° de page, puis un autre conseiller effectuera un tirage dans la boîte prévue à cet effet et donnera le n° de ligne.

Ne peuvent être jurés les personnes qui n'ont pas atteint 23 ans. En conséquence, tout nom tiré au sort et correspondant à une personne née après le 31 Décembre 2003 devra automatiquement être rejeté et remplacé par un nom tiré de nouveau au sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la liste des 6 noms tirés au sort ci-après :

N°	N° D'ORDRE GENERAL	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE
1.	161	BLANDIN	Denis	05/02/1956
2.	1 030	LANDBECK/COLIN	Viviane, Marguerite	03/08/1936
3.	351	CIRE	Adrien	05/03/1999
4.	1 874	VUILLEMARD	Gaëtan	10/08/1990
5.	1 851	VIGNERON	Roland, Daniel	28/04/1959
6.	871	GUILLEMOT	Mathieu, Paul, Claude	05/09/1999

Il est décidé d'avertir les 6 personnes désignées et d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Tribunal de Grande Instance.

Forêt :

Conventions de Captage de Source CHACHA, MOINEL et l'Entreprise ADC

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de mettre en place au centre-ville trois nouvelles conventions de captage de source avec l'aide de l'expertise technique et administrative des services de l'ONF : celles de deux administrés (l'indivision CHACHA et la famille MOINEL), mais également l'entreprise ADC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie à l'ONF le soin de contacter les bénéficiaires et de rédiger les nouveaux contrats d'occupation portant captage de source et passage de canalisation, décide d'accorder les conventions pour une durée de 9 ans, décide d'accorder les conventions avec l'indivision CHACHA, la famille MOINEL et l'entreprise ADC pour la somme de 150 € par an chacun, révisable tous les 36 mois dans les conditions définies dans le contrat et décide que les frais afférents à l'instruction des dossiers demandés par l'ONF (estimation de 180 € TTC par dossier) seront à la charge des bénéficiaires.

Domaines :

Acquisition de Parcelles Forestières Diverses

Monsieur le Maire explique que la collectivité dispose de potentielles opportunités foncières forestières, abordées en Commission Urbanisme et validées par les membres de ladite commission. Il s'agit des parcelles AX 196 et AX 293 pour une surface totale de 2 956 m² et un montant de 4 000 € pour la régularisation de l'installation d'un panneau de petit patrimoine pour la Croix du Boucher et une opportunité complémentaire sur le secteur du Drémont ; de la parcelle BM 516 pour une surface de 1 240 m² et un montant de 4 200 € du côté de la Rochère et des parcelles BM 148 et BM 149 d'une surface globale de 4 261 m² et un montant de 3 500 €, également du côté de la Rochère. Soit un total proposé d'acquisitions forestières à hauteur de 11 700 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir : les parcelles AX 196 (2 146 m²) et AX 293 (810 m²) pour une surface totale de 2 956 m² et un montant de 4 000 € auprès de M. Philippe CLAUDEL ; la

parcelle BM 516 pour une surface de 1 240 m² et un montant de 4 200 € auprès de M. Jean-Marie CLAUDEL ; les parcelles BM 148 (4 100 m²) et BM 149 (161 m²) pour une surface globale de 4 261 m² et un montant de 3 500 € auprès de Mme Céline ALBERT. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la collectivité et il est donné délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Vente de Parcelles Diverses

Monsieur le Maire explique que la collectivité a l'opportunité de vendre plusieurs parcelles à des administrés demandeurs. Ces dernières sont issues de la procédure des biens sans maître lancée sur le précédent mandat. Il s'agit de la parcelle BV 139 pour une surface de 3 520 m² et un montant de 478 €, située Rue Jules Bougel, des parcelles BK 156, BK 177, BK 181 et BK 188 pour une surface globale de 5 180 m² et un montant de 12 164 €, situées à l'Orgevaux pour la 1^{ère} et au Roi de Pierrot pour les 3 autres et de la parcelle BK 52 pour une surface de 1 190 m² et un montant de 1 100 €, située au Creux de la Goutte. Soit un total proposé de cessions à hauteur de 13 742 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder : la parcelle BV 139 d'une surface de 3 520 m² et un montant de 478 € à M. TCHANKOTADZE ; les parcelles BK 156 (1 511 m²), BK 177 (860 m²), BK 181 (2 200 m²) et BK 188 (609 m²) d'une surface globale de 5 180 m² et un montant de 12 164 € à M. GOUEREC ; la parcelle BK 52 d'une surface de 1 190 m² et un montant de 1 100 € à M. PETIT. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs et il est donné délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Mise en Vente d'un Bien Sans Maître

Etant intéressée à la Délibération, DEPARIS Laura sort de la salle.

Monsieur le Maire explique que la dernière personne vivant dans la maison sise au 169 Chemin de Fonteny sur Moyenpal est décédée en 2016 ; elle était célibataire, et comme la succession des parents décédés depuis plus de 30 n'avait jamais été réglée, la commune a pu en devenir propriétaire à l'issue de la procédure de biens sans maître lancée sur le précédent mandat. La commune n'en ayant aucune utilité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre les parcelles en vente (BL 19 d'une surface de 605 m² abritant la maison laissée vacante et BL 20 d'une surface de 389 m² pour le terrain attenant). Un mandat de vente non exclusif est proposé à cet effet auprès d'un Notaire et d'une Agente Immobilière Xertinoise.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de mettre en vente les parcelles BL 19 (605 m²) comprenant une maison d'habitation et BL 20 (389 m²) constitué par le terrain attenant pour un montant compris entre 22 000 € et 30 000 €, hors commission, il est précisé que le Conseil Municipal privilégiera à cet effet les offres de réhabilitation en maison d'habitation principale et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Il est donné délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances :

Admission en Non-Valeurs de Créances

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeurs au Conseil Municipal. Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui (inférieur au seuil des poursuites ou combinaison infructueuse d'actes). Les titres à admettre en non-valeur s'élèvent à 499,16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances communales, jointes en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 499,16 € et il est précisé que les crédits sont inscrits au Compte 6541.

Budget Général - Décision Modificative 1

Monsieur le Maire explique que, faisant suite à des demandes de la Trésorerie, il y a lieu de délibérer sur des ajustements de crédits au niveau du Budget Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
6541	Créances Admises en Non-Valeurs	500,00 €	732221	FPIC	- 17 500,00 €
673	Remboursement Cornimont Frais ULIS	1 255,00 €	748312	DDRTP	- 28 900,00 €
023	Virement Section d'Investissement	- 46 900,00 €	74748	Participation Chapelle Frais ULIS	1 255,00 €
TOTAL		- 45 145,00 €	TOTAL		- 45 145,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
26-06	Opérations Nouveau Mandat	- 5 255,00 €	024	Cession des Immobilisations	41 645,00 €
			021	Virement de la Section de Fonctionnement	- 46 900,00 €
TOTAL		- 5 255,00 €	TOTAL		- 5 255,00 €

Institution :**Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est présidée par le Maire et est composée de 8 Commissaires Titulaires et de 8 Commissaires Suppléants. Monsieur le Maire précise que la liste est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les Commissaires doivent être âgés de 18 ans, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, arrête une liste de 32 noms de contribuables Xertinois, figurant en annexe de la présente délibération et précise que la liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui procédera à la nomination officielle des commissaires titulaires et suppléants dûment choisis :

N°	Intitulé	NOM	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions Directes Locales
MEMBRES TITULAIRES						
1	Monsieur	ALEXANDRE	René	04/11/1949	4 Les Champs Marin	TF
2	Monsieur	BERNIER	Vincent	25/06/1994	331 Le Haut de Moyenpal	TF
3	Monsieur	BARBAUX	Pascal	16/03/1963	532 Rue Jules Bougel	TF
4	Madame	DELEPINE	Anne	25/01/1975	83 Route du Pont de la Regingotte	TF, CFE
5	Monsieur	DUCHENE	Denis	30/11/1959	Chemin de Rasey	TF, CFE
6	Monsieur	DURAND	Stéphane	16/06/1969	2 Chemin du Moulin de la Semoule	TF
7	Monsieur	GEHIN	Hugo	05/11/1992	71 La Forcelle	TF
8	Monsieur	GEHIN	Patricia	26/05/1963	207 Grande Rue d'Amerey	TF
9	Monsieur	GRANDCLAUDON	Robert	29/05/1957	86 Route de Bains	TF
10	Monsieur	LAPOIRIE	André	05/08/1948	471 rue Henri Cadet	TF
11	Monsieur	LAVE	Michel	22/02/1956	9 Chemin de l'Ecole du Roulier	TF, CFE
12	Madame	MARCOT	Véronique	11/03/1962	150 Rue Henri Cadet	TF
13	Madame	MICHEL	Dominique	24/12/1957	280 Rue Jules Bougel	TF
14	Monsieur	PETITJEAN	Benoît	10/08/1958	1641 Le Void de la Bure	TF
15	Monsieur	PIERREL	Maxime	10/07/1989	9 Chemin des Noëls	TF, CFE
16	Monsieur	PRUNIER	Yvan	23/07/1960	135 Chemin de Rasey	TF
MEMBRES SUPPLEANTS						
1	Monsieur	BRANDAZZI	Fabrice	19/09/1967	1 La Taufosse	TF, CFE
2	Madame	DEPARIS	Laura	08/07/1985	67 Les Granges	TF, CFE
3	Madame	ETIENNE DUREN	Marie-Françoise	29/04/1961	425 Rue de l'Eglise	TF
4	Madame	ETIENNE HONORE	Cécilia	20/10/1977	236 Route de Mirecourt	TF
5	Monsieur	HAYOTTE	Michel	23/04/1962	26 Rue Georges Colnot	TF
6	Madame	JANSSEN-FERRY	Fanchon	27/06/1999	9 Rue du Général Patch	TF
7	Madame	MANGEAT	Delphine	25/05/1978	301 Les Granges	TF
8	Monsieur	MATHIEU	Eric	02/02/1966	376 Grande Rue d'Amerey	TF
9	Madame	MUNIER	Claudine	23/07/1970	38 rue des Pompes	TF
10	Monsieur	PERONA	Jean-Charles	26/12/1965	26 Le Haut de Moyenpal	TF, CFE
11	Madame	PLANCHON	Laure	17/09/1984	747 Chemin de Blanchefontaine	TF, CFE
12	Monsieur	SCASSO	Jérémie	22/04/1990	278 Route de Bains	TF
13	Monsieur	TISSERANT	Gérard	27/10/1953	276 rue Jules Bougel	TF
14	Monsieur	TONNERIEUX	Olivier	14/08/1981	34 La Regingotte	TF

15	Monsieur	VANÇON	Nicolas	24/07/1980	326 rue Henri Cadet	TF
16	Monsieur	VALENTIN	Jean-François	18/09/1949	240 Le Haut de Moyenpal	TF

Commission de Contrôle des Listes Electorales

Considérant que les communes ont compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits en lieu et place de la commission administrative de révision des listes électorales,

Considérant que la commission de contrôle instituée est chargée d'examiner les éventuels recours administratifs formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an,

Considérant que dans les communes qui compte une seule liste en présence au Conseil Municipal, la commission est composée comme suit : 1 Conseiller Municipal titulaire et son suppléant élus par leurs pairs, 1 Délégué de l'Administration et son suppléant nommés par le Préfet et 1 Délégué du Tribunal Judiciaire et son suppléant désignés par le Président du Tribunal Judiciaire, à l'exception du Maire, des Adjointes et Conseillers Délégués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne PIERREL Maxime comme Titulaire et THIEBAUT Emmanuelle comme Suppléante et prend acte que la Commission de Contrôle sera complétée par 2 Délégués de l'Administration (1 Titulaire et 1 Suppléant) et 1 Délégué du Tribunal Judiciaire (1 Titulaire et 1 Suppléant), qui ne pourront être Conseillers Municipaux ou Agents Municipaux et devront, dans la mesure du possible, être inscrits sur la liste électorale de Xertigny.

Représentants au sein des Structures Communales et Intercommunales (Complément)

Vu la Délibération n°25/26 du 9 Avril 2026 portant Représentants au sein des Structures Communales et Intercommunales et considérant la modification à apporter aux représentants désignés pour l'EHPAD Les Buissons,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie les représentants de l'EHPAD Les Buissons, comme suit :

EHPAD Les Buissons (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) :

Monsieur le Maire rappelle que le Maire y siège de droit en tant que Président de l'instance. En sus, le Conseil Municipal doit élire en son sein deux membres Titulaires et deux membres Suppléants du Conseil d'Administration.

Sont candidats :

Election des Titulaires :

- GEHIN Patricia
- HAYOTTE Michel

A l'unanimité, GEHIN Patricia et HAYOTTE Michel sont désignés comme Membres Titulaires du Conseil d'Administration.

Election des Suppléants :

- DEPARIS Laura
- ETIENNE DUREN Marie-Françoise

A l'unanimité, DEPARIS Laura et ETIENNE DUREN Marie-Françoise sont désignées comme Membres Suppléantes du Conseil d'Administration.

SDEV – Transfert de la Compétence « Eclairage Public

Suite aux échanges entre Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose d'ajourner ladite délibération au prochain Conseil Municipal. Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

Questions Diverses

Aucune Question Diverse n'a été déposée par les Elus Municipaux.

Informations Diverses

Informations sur les Délégations au Maire :

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC
Pièges Anti-Frelons	NATURAPI	960,00€
Tables Bancs Brasserie – Petit Outillage	THIEBAUD GODARD	1 052,98 €
Ecole Maternelle Matériel Educatif	EASYTIS	4 229,26 € (50% de subvention CD 88)
Ecole Maternelle	PROCESS INFORMATIQUE	3 746,82 €

Ecran Interactif		(50% de subvention CD 88)
Mairie Bornes Wifi	PROCESS INFORMATIQUE	691,27 €
Bois Beaudoin Assainissement WC Chalets	BARBAUX BATIMENT	12 415,20 €
Woodies Fours Micro-Ondes (pour maintien des 3 Clés)	BUT EPINAL	479,94 €
Débroussailleuse à Fléau	THIRIAT	6 360,00 €

2\ Travaux en Cours sur la Commune :

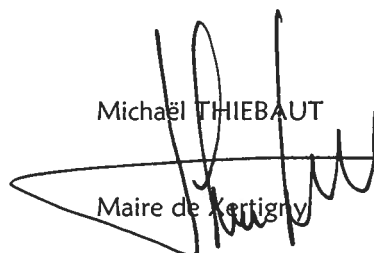
- **Travaux en Régie :** entre autres, il y a eu une réfection des arrêts de bus sur le territoire, et notamment l'installation d'un nouvel abri bus sur Amerey.
- **Programme de Voirie 2025 :** il reste encore 2 tronçons du précédent programme qui devraient pouvoir être réalisés avant l'été.
- **Bâche Incendie des Carrières :** les travaux ont pu être réalisés, il ne reste plus qu'à finaliser les démarches administratives auprès du SDIS pour rendre pleinement opérationnelle la nouvelle bâche incendie.
- **Aménagements Paysagers de l'ancien EHPAD :** il reste quelques finitions à être réalisées par les entreprises de travaux, une nouvelle date de levée des réserves devrait être fixée avant le début de l'été.


3\ Agenda :

- 7 Mai : Réunion d'information du CDG 88 à Uxegney
- 7 Mai : Commission des Producteurs Locaux – Marchés Nocturnes et Musik Fabrik 2026
- 8 Mai : Cérémonie Patriotique
- 9 Mai : Marché aux Fleurs de l'Amicale du Personnel Communal
- 11 Mai : RDV avec la MAM L'Île aux Merveilles
- 11 Mai : Conseil Communautaire de la CAE – Fixation des Commissions
- 18 Mai : RDV avec la Ligue de l'Enseignement – ALSH 2026
- 18 Mai : Réunion Lactalis – EPFGE, CAE et Commune
- 19 Mai : Présentation du Projet de Chaufferie Bois
- 20 Mai : Pose de la 1^{ère} Pierre pour les Maisons Vosgelis de l'Impasse du Pré Leveau
- 20 Mai : Commission Politique Jeunesse
- 21 Mai : Goûter des Personnes Seules du CCAS
- 30 Mai : RDV avec le CMJ d'Uriménil (non-confirmé)
- 1^{er} Juin : Café-Echange avec le Sénateur J. HINGRAY
- 5 Juin : Journée de Restitution sur les Espaces Educatifs Forestiers avec les Ecoles du Secteur
- Prochain CM : Vendredi 5 Juin

Le présent Conseil Municipal a été clôturé à 22h41.

A Xertigny, le 15 Mai 2026



 Michaël THIEBAUT
 

 Maire de Xertigny